



Demandez le SNE !

FLASH INFO

Une édition ^{très} spéciale...

16 avril 2004

Le SNE défend les intérêts des salariés encore et toujours

Voir aussi

Représentativité le jugement

le texte et nos commentaires
<http://sneademe.objectis.net/docs/fondam/repres/jugement>

Représentativité le Flash Ademe

nos commentaires sur le tract de la direction
<http://sneademe.objectis.net/docs/fondam/repres/analyse-flashademe>

Des questions ? Un contact ?

Dialoguez avec les représentants de notre bureau

Délégués du personnel

- Ruven GONZALEZ**
DR Centre
- Arlette PELISSIER**
DR Auvergne
- Emmanuel THIBIER**
Centre de Valbonne

- Catherine BORGIDA**
DR Languedoc-Roussillon
- Sylvie COGNERAS**
DR Languedoc-Roussillon
- Sébastien CATALANO**
DR Guyane
- Alain ANGLADE**
Centre de Valbonne

Sur le web

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net/>
le site du SNE national
<http://www.sne-fr.org/>

L'aberration GENDOC (et pendant ce temps la direction nous distrait avec Sysat)

Alors qu'un de nos outils de travail de base, GENDOC, devait permettre notamment d'apporter une sécurité juridique aux salariés dans la rédaction des conventions et de gagner du temps grâce à l'interfaçage avec LOCO, c'est tout le contraire :

Alors que l'usage est rendu obligatoire dans le cadre de la déconcentration :

1. Les modèles types ne sont pas mis à jour par rapport aux décisions du CA et certains sont erronés. Une fois le problème identifié, il ne reste plus qu'à tout recommencer. Il faut, retourner sur Intrademe et y chercher le bon modèle...

2. L'interfaçage avec LOCO (afin d'éviter les doubles saisies, sources d'erreurs et de perte de temps) est pour...???

Ce ne sont pas les priorités de la Direction, trop occupée (ou préoccupée ?) par SYSAT ou on ne sait quoi comme titiller les syndicats, il faudra faire avec et attendre. **Tant pis pour les réelles attentes et besoins de bonne gestion rigoureuse pour les salariés.**

Cela ne peut plus durer ! Nous continuons d'intervenir pour demander à la direction de corriger le tir. **Nous demandons que GENDOC devienne un outil réellement opérationnel et convivial, de la cohérence dans les priorités.**

L'ADEME établissement volontaire pour la LOLF !

La LOLF c'est quoi ? C'est la Loi Organique relative aux Lois de Finances. En pratique, il s'agit de réformer le fonctionnement de l'administration des ministères en réorganisant et en contrôlant mieux la dépense publique.

En quoi cela concerne-t-il l'ADEME direz-vous ?

Lors de la dernière réunion de travail sur la LOLF, nos collègues représentants du SNE (pour le Ministère (MEDD) et l'ensemble des établissements publics), ont appris que : "tous les opérateurs publics sont concernés par le projet annuel de performance (PAP) avec ses indicateurs. Les établissements publics sont associés pour avoir un effet levier pour la mobilité du personnel. L'Ademe et l'Ineris sont concernés. La présidente de l'ADEME se porte volontaire sur la LOLF."

Par ailleurs nos missions sont bien intégrées dans un des programmes.

- Quelles seront les incidences pour nous ?
- Qu'entend-on par mobilité du personnel ?
- Va-t-on créer de nouveaux indicateurs ?
- Encore un machin à remplir avec des indicateurs ?
- Mais puisque cela nous concerne, pourquoi le CE n'a-t-il pas été informé ni consulté ?

Actuellement les représentants du personnel sont mieux informés au ministère (merci le SNE) qu'en interne. Nous demandons à être éclairés sur le sujet ! Un dossier à suivre...

Discrimination hommes / femmes toujours d'actualité pour le SNE au niveau inter-établissements

Le 18 mars dernier, une délégation du SNE a été reçue par Mme BACHELOT, encore Ministre. Parmi les très nombreux thèmes, celui des discriminations hommes/femmes, notamment la discrimination salariale et de l'évolution de carrière, ont été abordés avec la ministre qui s'est montrée sensible, consciente de la difficulté de résoudre ce dossier subsistant le poids des années et des traditions. Elle a souhaité recevoir des exemples de démarches entreprises. Le cas de l'étude réalisée par SYNDEX pour le CE de l'ADEME a été évoqué et nous avons transmis le document à son cabinet.

Y'a plus qu'à y retourner et remettre ça avec le nouveau ministre...

La représentativité du SNE, reconnue par le MEDD et ses établissements publics (sauf à l'Ademe), nous permet de vous informer de ce qui s'y passe et s'y dit à notre sujet afin que vous ne soyez pas les derniers au courant.

Jugement du tribunal d'Instance d'Angers

Le juge reconnaît que le SNE est bien un syndicat professionnel mais que le SNE n'est pas représentatif au sein de l'ADEME.

Le 2 février le SNE renouvelait ses délégués syndicaux à l'ADEME suite à la scission de la CFDT.

La Direction n'a pas trouvé utile de nous contacter ni de nous poser aucune question ... mais 2 semaines plus tard elle nous attaquait au tribunal sur 2 points : les STATUTS du SNE (vieux de 30 ans) et notre représentativité à l'ADEME.

- Sur le 1^{er} point le tribunal nous a donné raison : le SNE est un authentique syndicat professionnel.
- Sur le 2nd point, le tribunal juge que le SNE n'est pas représentatif à l'ADEME.

Pour clarifier ce 2nd point, que nous contestons, nous avons déposé un pourvoi en Cassation.

Rien de grave, seulement quelques soucis pour nous. Nous continuons de défendre les intérêts des salariés encore et toujours. Un syndicat professionnel non représentatif garde sa liberté d'expression mais il dispose de beaucoup moins de moyens. Dès notre représentativité reconnue nous aurons les mêmes droits que les autres syndicats.

Le 5 avril, la Direction mettait en ligne sur Intrademe un flash « à propos de la représentativité du SNE ». Vous trouverez notre analyse sur ce jugement ainsi que nos remarques sur le flash de la Direction sur notre site Internet.